



Ref : CFVU2023/ D23-0905

CFVU DU 21 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UBM ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX RELATIVE A UN PROGRAMME QUALIFIANT D'ACQUISITION DE COMPÉTENCES.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 septembre 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

Objet : programme qualifiant d'acquisition de compétences entre des étudiants inscrits en L3 design de l'UBM (4 au maximum) et des étudiants de l'ENSAPBx (4 au maximum). Les étudiants recrutés suivent un programme d'enseignement dans l'établissement partenaire à hauteur de 28 ECTS.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UBM ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX RELATIVE A UN PROGRAMME QUALIFIANT D'ACQUISITION DE COMPÉTENCES.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 21/09/2023.*

Nombre de membres présents	17
Nombre de membres représentés	10
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	27
Nombre de votes pour	27
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le: 19/10/2023

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le: 19/10/2023